

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2010 À 19:30 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2010 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher, Michèle Thériault, Kevin Mackey et Michel Choquette sous la présidence du maire M. Normand Galarneau.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 22:05 heures.

2010-05-81 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est constaté et mentionné que l'Avis de convocation a été signifié par courriel dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture de l'ordre du jour**
- 3. Autorisation au maire et au directeur général de signer l'entente pour internet haute vitesse**
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de la séance extraordinaire**

2010-05-82 AUTORISATION AU MAIRE ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SIGNER L'ENTENTE POUR INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) :

CONSIDÉRANT QU' une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse (IHV) sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François a été élaborée pour définir les modalités de la gestion du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet de déploiement du service Internet haute vitesse (IHV) porté par la MRC a été déposé pour un financement par le programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans la mesure où cette demande serait acceptée, le montage financier sera complété et le projet pourra aller de l'avant;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Thériault, **APPUYÉ PAR** le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal d'Ascot Corner accepte le contenu de l'entente intermunicipale ci-annexée qui précise entre autres la gouvernance du projet, son financement, les responsabilités et la répartition des surplus ou des coûts le cas échéant;

QUE la municipalité d'Ascot Corner mandate le maire et le directeur général pour signer l'entente;

QUE la municipalité mandate le maire Normand Galarneau comme représentant sur le comité consultatif prévu à l'article 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

2010-05-83 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE**, la séance extraordinaire soit levée à 22H15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NORMAND GALARNEAU, MAIRE



